

AGRÉMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC) Demande de renouvellement de l'agrément – Programme (**contenu de professionnalisme sur l'égalité, diversité et l'inclusion seulement**)

Instructions sur la demande

Consultez la page sur les [Critères d'agrément pour les heures de professionnalisme](#) pour de plus amples renseignements sur les sujets qui comptent pour l'agrément des heures de professionnalisme sur l'égalité, diversité et l'inclusion (« EDEtl »).

Utilisez le présent formulaire de demande si vous êtes un fournisseur de programmes éducationnels ou titulaire de permis dont le programme a été agréé par le Barreau pour des heures de professionnalisme **avant le 31 décembre 2017** et que vous désirez faire renouveler le programme pour tenir compte d'une partie ou de parties du programme qui portent sur des sujets liés à l'égalité, diversité et l'inclusion.

Envoyez une copie de la présente demande dûment remplie par courriel à cpdacc@lso.ca. La demande originale d'agrément de programme (contenu de professionnalisme) et les documents d'appui doivent être joints à votre demande.

Remplissez une demande séparée pour chaque demande d'agrément de programme.

Processus de renouvellement d'agrément

Le Barreau reçoit un grand nombre de demandes et la période normale pour les traiter est d'environ **15 jours ouvrables après réception de la demande**. Les demandes incomplètes peuvent entraîner des délais.

Les demandes de renouvellement d'agrément des heures de professionnalisme peuvent être envoyées à tout moment avant ou après le programme. Les demandes doivent être soumises dûment remplies au plus tard **dans les 30 jours avant la date de prestation du programme** pour faciliter le renouvellement de l'agrément avant le début de celui-ci.

Les demandeurs ne doivent pas indiquer dans leurs promotions ou dans leur ordre du jour qu'un programme est admissible à des heures de professionnalisme sur l'EDetI (ni qu'une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément a été envoyée ou est en attente) jusqu'à ce qu'ils reçoivent un **avis d'agrément ou un avis de renouvellement** du Barreau pour le programme en question.

Section 1 : Renseignements sur le fournisseur et le programme

Demande précédente et documents d'appui ci-joints :

Nom du fournisseur :

Coordonnées et titre :

Téléphone :

Courriel :

Titre du programme :

Date d'avis de l'agrément (le cas échéant) :

Section 2 : Renseignements sur le renouvellement de l'agrément

Les demandeurs sont encouragés à consulter les [Critères d'agrément pour les heures de professionnalisme](#) avant de remplir la présente section de la demande.

Donnez les renseignements requis ci-dessous pour chaque séance du programme agréé que vous désirez faire agréer pour des heures de professionnalisme sur l'EDetl, **en identifiant les sujets applicables sur l'égalité, diversité et l'inclusion et en décrivant le lien entre le contenu et les critères d'EDetl.**

Seules les séances du programme agréé qui sont énumérées et décrites tel que requis seront évaluées pour l'agrément d'heures de professionnalisme sur l'EDetl. Si le programme contient plus de **trois** séances qui comprennent du contenu sur l'EDetl, décrivez ces séances additionnelles dans [l'Annexe « A »](#) de cette demande.

Séance 1 :

Titre/Description :

Total des heures de professionnalisme agréées :

Heures de professionnalisme en EDetl	Toutes les autres heures de professionnalisme (à l'exception des heures de professionnalisme en EDetl)

Brève description du lien entre le contenu et les [critères d'EDetl](#) :

Séance 2 :

Titre/Description :

Total des heures de professionnalisme agréées :

Heures de professionnalisme en EDetI	Toutes les autres heures de professionnalisme (à l'exception des heures de professionnalisme en EDetI)

Brève description du lien entre le contenu et les [critères d'EDetI](#) :

Séance 3 :

Titre/Description :

Total des heures de professionnalisme agréées :

Heures de professionnalisme en EDetI	Toutes les autres heures de professionnalisme (à l'exception des heures de professionnalisme en EDetI)

Brève description du lien entre le contenu et les [critères d'EDetI](#) :

Section 3 : Déclaration

Veillez cocher la case applicable.

Demande envoyée **avant** la date du programme.

En envoyant la présente demande, je confirme que le contenu sur l'EDetI sera livré conformément aux documents et aux renseignements fournis. Si le contenu diffère de ce qui a été présenté dans la présente demande ou du renouvellement de l'agrément accordé, j'accepte d'en aviser le Barreau immédiatement afin d'ajuster les heures de crédit possibles sur l'EDetI pour le programme en question.

Demande envoyée **après** la date du programme.

En envoyant la présente demande, je confirme que les heures de crédit de professionnalisme sur l'EDetI demandées ont été faites.

Nom :

Date :



EXIGENCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Demande d'agrément de programmes

**Seulement pour le contenu sur le
professionnalisme**

À L'USAGE DU BARREAU Date: _____
Agrément de programme: _____
 APPROUVÉ NON APPROUVÉ
Commentaires: _____

Nom du fournisseur :

Coordonnées et titre :

Téléphone :

Courriel:

Remarque : Le Barreau reçoit un grand nombre de demandes d'agrément et la période normale pour les traiter est d'environ 15 jours ouvrables. Les demandes incomplètes peuvent entraîner des délais.

Titre du programme :

Lieu du programme :

Date(s) du programme :

Début et fin du programme :

Demande de considération particulière pour le traitement accéléré d'un programme (devant avoir lieu dans les 30 jours)

Une considération particulière sera accordée aux circonstances où le traitement d'un programme est accéléré pour donner aux membres des renseignements opportuns sur des changements importants dans les lois, les procédures ou les politiques. Il se peut que nous ne puissions pas satisfaire aux changements de programme de dernière minute et aux horaires de marketing. Afin que votre demande soit traitée en temps utile, veuillez indiquer « Demande de traitement accéléré » dans la ligne objet de votre courriel.

Raisons :

Format de programme (choisissez tout ce qui s'applique)

En personne

Webémission

Audio

Sur demande

En Ligne

Critères généraux pour l'agrément du contenu des programmes

Pour être admissibles à l'agrément des **heures de professionnalisme**, les programmes et le contenu doivent porter sur des sujets de responsabilité professionnelle, de déontologie ou de gestion de la pratique. Les fournisseurs de formation et les membres sont encouragés à consulter les sources suivantes sur les principes du professionnalisme pour trouver des sujets qui sont pertinents à leur cadre pédagogique : [Critères d'agrément](#), [Code de déontologie](#), [Code de déontologie des parajuristes](#), [Lignes directrices sur le Code de déontologie des parajuristes](#), [Règlements administratifs n^{os} 7, 7.1, 8, 9 et 14](#) ou [Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet juridique](#).

Les facteurs suivants seront pris en compte dans l'évaluation des programmes ou des activités pour l'agrément :

- Pertinence des sujets dans la séance aux principes essentiels du professionnalisme
- Temps alloué au contenu de professionnalisme (minimum de 15 minutes requis)
- Niveau d'apprentissage des sujets
- Contexte d'apprentissage général

Pertinence des sujets dans la séance aux principes essentiels du professionnalisme

Objectif d'apprentissage du programme

Auditoire (avocats, parajuristes, personnel de soutien)

Le déroulement du programme est joint à la présente demande avec les renseignements suivants pour **chaque** sujet au contenu de professionnalisme pour lesquels vous faites une demande d'agrément : **durée de la partie qui porte sur le professionnalisme et référence/lien du contenu de professionnalisme** à ce qui suit : [Critères d'agrément](#), [Code de déontologie](#), [Code de déontologie des parajuristes](#), [Règlements administratifs n^{os} 7, 7.1, 8, 9 et 14](#) ou [Lignes directrices sur la gestion d'un cabinet juridique](#).

Nombre d'heures de professionnalisme demandé

Titre de la séance, ou temps (sur le programme)

Temps demandé

Voir [EXEMPLE de demande et de déroulement de programme](#) pour de l'aide.

Agrément des heures d'enseignement

Si vous demandez l'agrément pour les heures d'enseignement dans ce programme sur la présente demande, incluez les renseignements suivants pour chaque présentateur dans l'espace ci-dessous : **nom du membre, matricule, adresse courriel, sujet et nombre d'heures d'enseignement**. Les heures d'enseignement seront multipliées par un facteur de 3 pour tenir compte du temps de préparation.

Demande d'agrément des heures d'enseignement

Pour d'autres renseignements, visitez le [site Web](#) ou contactez-nous par courriel à cpdacc@lsuc.on.ca ou par téléphone au 1-800-668- 7380, poste 2938 ou au 416-947-3300, poste 2938.

**EXEMPLE D'ORDRE DU JOUR DE PROGRAMME
COMPÉTENCE CULTURELLE POUR ARBITRES**

12 h 30 – 13 h 30

DÉJEUNER

13 h 30 – 13 h 40

Présentation des programmes et des facilitateurs

13 h 40 – 14 h 30

Compétence culturelle : connaissances et attitude

Sujets de professionnalisme abordés dans cette partie de la présentation :

- Respecter les enjeux multiculturels et la diversité

Code de déontologie :

- Article 6.3 (harcèlement sexuel)

- Article 6.3.1 (discrimination)

Les participants feront de courts exercices durant la présentation, avec analyse de vidéos et réactions, inventaire des privilèges sociaux

- Qu'entend-on par culture ? Par compétence culturelle ?
- Pertinence à l'arbitrage
- Exigences institutionnelles, notamment les politiques sur le harcèlement et la discrimination
- Préjugés implicites, pouvoir et privilèges
- Introduction au modèle de discussion de réflexion

14 h 30 – 15 h

Compétence culturelle : habiletés

Sujets de professionnalisme abordés dans cette partie de la présentation :

- Respecter les enjeux multiculturels et la diversité

Code de déontologie :

- Article 6.3 (harcèlement sexuel)

- Article 6.3.1 (discrimination)

Les participants utiliseront un modèle de discussion de réflexion dans des exercices durant la présentation.

- Communication interculturelle efficace
- Difficultés : microagressions, utilisation du langage, humour

15 h – 15 h 15

PAUSE

15 h 15 – 15 h 45

Compétence culturelle : habiletés (suite)

- Stratégies pour réduire les préjugés implicites

15 h 45 – 16 h 30

Violence sexuelle : cas type de compétence culturelle

Sujets de professionnalisme abordés dans cette partie de la présentation :

- Respecter les enjeux multiculturels et la diversité

Code de déontologie :

- Article 6.3 (harcèlement sexuel)

- Article 6.3.1 (discrimination)

- Violence sexuelle comme crime genré
- Mythes sur le viol, culture du viol, blâmer la victime et autres stéréotypes
- Obstacles à la déclaration de mauvais traitements dans le système judiciaire
- Pertinence à la réglementation professionnelle et à l'arbitrage